



Directeur :
Muriel BOUILLON

Secrétariat
☎ 02.96.05.71.96
☎ 02.96.05.72.28
Email :
secretariat.ifps.lannion@armor
sante.bzh

Site internet :
<http://www.ch-lannion.fr/>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Centre Hospitalier Lannion/Trestel

B.P. 70348

22303 LANNION Cédex

Lannion, le 27 mai 2021

N. Réf. : MB/BC/mai 2021.

Objet : Modalités d'inscription à la formation Infirmière IFSI Lannion.

Madame, Monsieur,

Je vous félicite pour votre admission en 1^{ère} année de formation préparatoire au diplôme d'Etat Infirmier dont la rentrée aura lieu le :

Lundi 30 août 2021 à 10 heures à l'IFSI de LANNION.

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier d'admission comprenant :

- des informations concernant la rentrée et ses conditions ;
- une liste de livres et équipements nécessaires pour la rentrée.

De plus, les documents suivants sont à retourner à l'IFSI de Lannion dans les plus brefs délais (attendre les résultats du bac pour les bacheliers) et au plus tard à la date limite indiquée sur Parcoursup (cf 3.Fiche de renseignement) :

- la **fiche de renseignements** à compléter et l'**acquittement des droits d'inscription** (art.21 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié) soit 170 € (base 2020/2021) à régler en chèque à l'ordre du trésor public (non remboursable).
- **2 photographies** d'identité couleur, format standard portant votre nom au verso (dont une est à coller sur la fiche de renseignements) ;
- 1 photocopie de votre **carte vitale** (ou celle de la personne à laquelle vous êtes rattaché(e)) ;
- 1 photocopie du **diplôme du baccalauréat** et du **relevé de notes du baccalauréat** si titulaire du bac ou équivalent où vous porterez la mention manuscrite « certifié conforme à l'original » datées et signées par vous.
- 2 photocopies de votre **carte d'identité** recto-verso, où vous porterez la mention manuscrite « certifié conforme à l'original » datée et signée par vous ;
- 1 photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'assurance du véhicule si vous les détenez ;
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal à **votre nom** pour le versement des indemnités de stage ;
- l'autorisation de prélèvement bancaire accompagnée d'un autre RIB à votre nom si vous souhaitez bénéficier dès le jour de la rentrée d'une carte restaurant du Centre Hospitalier Lannion-Trestel. Aucune demande ne pourra être faite ultérieurement ;
- le **règlement intérieur** de l'Institut dont vous remplirez et signerez la dernière page pour acceptation après l'avoir détachée ainsi que la **Charte informatique** (page 4).
- l'attestation d'acquittement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) sur le site du CROUS sauf si vous êtes en formation continue (financement employeur).
- l'autorisation parentale pour effectuer des stages pour les mineurs.

De plus, vous devrez retourner au plus tard le jour de la rentrée :

- le **certificat établi par un médecin agréé** attestant que vous ne présentez pas de contre indication physique et psychologique à l'exercice de la profession infirmière (document joint à compléter) ; vous trouverez, ci-joint, une liste des médecins agréés, seuls habilités à vous délivrer ce certificat d'aptitude.
- l'**attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires** (photocopie si la vaccination est en cours) conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (arrêté du 2 août 2013 et instruction du 21 janvier 2014). Votre admission définitive est subordonnée à la production de ce certificat au plus tard le 1^{er} jour de la 1^{ère} entrée en stage.
- une attestation **responsabilité civile Individuelle** pour la durée de vos études (obligatoire pour les stages). Vous pouvez souscrire en plus à une assurance responsabilité civile **couvrant les risques professionnels** (information à la rentrée).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Muriel BOUILLON
Directeur IFPS





Formation infirmière

Informations sur la rentrée

1. La date de la rentrée 2021-2022 *

En 1ère année de formation infirmière, elle est fixée au :

Lundi 30 août 2021 à 10 heures.

2. Report d'admission

Un report d'admission peut être accordé de droit en cas :

- de congé de maternité,
- de rejet du bénéfice de la formation professionnelle ou sociale,
- de rejet de demande de congé formation,
- de rejet de demande de mise en disponibilité,
- de congé parental pour enfant de moins de 4 ans,

ou en cas de maladie, accident ou événement grave.

Le cas échéant, contacter le plus rapidement possible l'I.F.S.I.

3. Fiche de renseignements

La fiche de renseignement doit parvenir à l'I.F.S.I. dûment remplie, accompagnée du règlement de 170 euros et des pièces demandées soit par :

- Voie postale (cachet de la poste faisant foi)
- Dépôt dans la boîte aux lettres extérieure à l'entrée de l'institut (Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, l'entrée dans l'institut n'est pas recommandée)*.

*selon évolution des mesures COVID.

Les dates limites d'inscription administrative sont les suivantes:

- Au plus tard le **16 juillet 2021** à douze heures pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur PARCOURSUP entre le 27 mai 2021 et le 11 juillet 2021 inclus ;
- Au plus tard **27 août 2021** à douze heures, pour les candidats ayant accepté définitivement ou non une proposition d'admission sur PARCOURSUP entre le 12 juillet 2021 et le 22 août 2021 inclus.
- Pour toute proposition d'admission acceptée sur PARCOURSUP à partir du **23 août 2021**, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

4. Conditions médicales requises

L'admission définitive reste subordonnée :

a) à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé (liste ci-jointe) attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmière.

b) à la production, dès la rentrée et au plus tard le jour de l'entrée en stage, d'un certificat médical de vaccination selon la réglementation en vigueur (arrêté du 2 août 2013 et instruction du 21 janvier 2014.(Attention : **entreprendre les vaccinations au plus tôt** car des délais sont nécessaires et risquent de remettre en cause votre admission).

N.B. : Utiliser le certificat médical et le certificat de vaccinations et de non contagion ci-joints.

Un justificatif d'examen médical sera demandé **à chaque rentrée**. Il est à la charge de l'étudiant.

5. Responsabilité Civile Individuelle

La production d'une attestation **responsabilité civile Individuelle** (assurance habitation) est obligatoire avant le premier de stage.

6. Responsabilité Civile Professionnelle

Vous pouvez éventuellement souscrire à une **assurance responsabilité civile couvrant les risques professionnels en milieu de soins**. Des informations vous seront données à la rentrée (possibilité de gratuité).

7. Indications relatives à votre admission en formation

- **Les indications relatives à la formation** seront données la première semaine de cours. Le premier stage débutera 9 semaines après la rentrée. Les stages obligatoires ont lieu en priorité sur les établissements suivants : Centres Hospitaliers de Lannion, Paimpol, Guingamp, Tréguier, Bégard et le Centre de Rééducation Fonctionnelle du Centre Hospitalier de Lannion situé à Trestel. Les étudiants se déplacent sur les lieux de stage par leurs propres moyens. Des remboursements de frais de transport se font sur justificatif et selon les barèmes et conditions prévus par les textes.
- Cinq tenues de stage sont mises à disposition par le Centre Hospitalier moyennant une caution d'un montant de **60€**.
- Les étudiants devront vérifier leur rattachement à un régime de sécurité social.

8. Logement

Vous avez la possibilité d'obtenir des offres de logement sur Lannion au niveau :

- du CROUS ;
- du site Internet : <http://www.etudier-lannion-tregor.com/index.php> ;
- des résidences CAP Affaires, CERISE Lannion... ;

9. Restauration *

Les étudiants infirmiers peuvent bénéficier dès le jour de la rentrée d'une carte restaurant du Centre Hospitalier (prix du repas : 4 euros environ). Pour en bénéficier, vous devez nous fournir **l'autorisation de prélèvement** ci-jointe dûment complétée, signée en joignant un **RIB à votre nom** au plus tard à la date limite de votre inscription. Les repas peuvent également être pris au restaurant universitaire proche du Centre Hospitalier.

10. Carte d'étudiant

L'I.F.S.I. est dans l'obligation de fournir aux étudiants, et cela chaque année, une carte d'étudiant. Cette dernière sera donnée dans les premières semaines de la rentrée sous réserve de la transmission par l'université et que l'étudiant ait fourni toutes les pièces relatives à son dossier.

11. Règlement intérieur et Charte informatique

Nous vous demanderons d'en prendre connaissance et de signer leur acceptation.

12. Demandes de bourses

Les demandes seront à effectuer sur le site de la Région Bretagne. Vous aurez besoin de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 et d'un RIB à votre nom ainsi que du code établissement. Nous vous donnerons les renseignements nécessaires en nous adressant par mail à secretariat.ifps.lannion@armorsante.bzh votre demande à partir de mi-juin.

12 . Informatique et Liberté

Tout refus de voir votre nom diffusé (ex : résultats d'examen) doit être signifié par courrier écrit.

N.B. TOUT COURRIER NECESSITANT UNE REPONSE DOIT ETRE ACCOMPAGNE D'UNE ENVELOPPE TIMBREE

*selon évolution des mesures COVID.

Formation en Soins Infirmiers - promotion 2021-2024

Bibliographie obligatoire

Ces livres (dernière édition) sont nécessaires dès le jour de la rentrée et vous serviront sur les 3 années de formation.

Portfolio de l'étudiant	<i>Diplôme d'Etat d'infirmier SEDI Equipement</i>
Profession Infirmier	<i>Recueil des principaux textes SEDI (dernière édition)</i>

Bibliographie facultative (mais recommandé ou à voir après la rentrée, voir tableau d'affichage à la cafétéria des livres d'occasion d'anciens étudiants)

Anglais	Ouvrage conseillé : « <i>Le soin infirmier - Mes fiches en anglais – 2014</i> » Edition Libel
Initiation calculs de doses	« <i>Le calcul de doses sans erreur</i> » - N. Contejean, M-C. Kovalevitch, A. Poulet - Ed Vuibert – N.Pierre.Poulet (5ème édition).
Anatomie physiologie	« <i>Manuel d'anatomie et de physiologie humaines</i> » - Bryan Derrickson, Gérard J-Tortora - édition DE BOECK,

Equipement

Pour les cours en ligne, un équipement informatique avec caméra intégrée et casque avec micro intégré est indispensable.

Il est recommandé d'avoir une connexion haut débit.*

Nb : certains étudiants revendent d'occasion leurs livres (sauf le Portfolio qui est à usage unique) : voir le tableau d'affichage en cafétéria avant la rentrée.

*Dans le cadre du contexte sanitaire.

Dernier établissement scolaire fréquenté :

Nom :

Adresse : Ville :

Dernier niveau d'enseignement atteint :

Année d'arrêt de scolarité : _____ Niveau :

Diplômes obtenus (préciser la nature des diplômes, la série et l'année d'obtention) :

Année : _____ Diplôme : Série : Département :

Année : _____ Diplôme : Série : Département :

Année : _____ Diplôme : Série : Département :

Avez-vous déjà été inscrit à Rennes 1 ? oui non. Si oui, n°étudiant :

Activités professionnelles antérieures :

Période : ___/___ Employeur :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Période : ___/___ Employeur :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Période : ___/___ Employeur :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

En cas de nombre supérieur de période, veuillez joindre un document complémentaire.

Nombre de mois d'activité professionnelle : _____ mois

Statut avant l'entrée en formation :

Demandeur d'Emploi : **N°Identifiant Pôle Emploi** :

Stagiaire de la formation professionnelle Boursier de l'Education Nationale

Etudiant élève Classe préparatoire Salarié Aucune activité

Chercheur emploi Chercheur emploi non indemnisé Autre (préciser) :

Conditions de suivi des études : (ne concernent que les personnes en reconversion professionnelle)

C.I.F. (congé individuel de formation) :

Promotion professionnelle de la Fonction Publique :

Adresse de l'établissement :

Allocation de formation (reconversion, reclassement...) :

Organisme de financement :

🚫 Disposez-vous d'un moyen de locomotion ? Oui Préciser : Non

Si non, comment envisagez-vous vos déplacements lors des stages en dehors de Lannion ?

Je suis informé(e) que mes coordonnées peuvent être transmises à des fins non commerciales (statistiques,...).

En cas de refus, veuillez joindre un courrier de refus. Courrier de refus oui non

Cadre réservé à l'administration :

paiement inscription

photocopie carte identité

Adhésion règlement intérieur + charte info

2 photos identité format standard

photocopie carte vitale

2 RIB au nom de l'étudiant+ autorisation prélèvement

relevé de Note du bac + photocopie baccalauréat ou DEAS

photocopie du permis de conduire

photocopie de carte grise du véhicule utilisé

photocopie assurance véhicule

Certificat vaccinations

Certificat d'aptitude médical

chèque caution des tenues

responsabilité civile prof et individuelle